

PLUi

Lomagne

Tarn et
Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES



Lomagne
TARN ET
GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET TOURISTIQUE
PLAN D' ACTIONS**

V3 – Février 2024

SOMMAIRE

La trajectoire économique	4
Structuration du programme d'actions.....	7
Axe 1 : Ecrire un nouveau récit économique du territoire.....	11
RT1. Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de tourisme)	11
Axe 2 : Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations	13
AD1. Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension.....	13
AD2. Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne"	15
AD3.Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales	17
Axe 3 : Accompagner des nouvelles filières	19
NF1.Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques	19
Axe 4 : Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle de demain.....	21
CA1.Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises	21
CA2.Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés	23
Axe 5 : Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs	25
VC1.Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative	25
VC2.Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes.....	27
VC3.Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg.....	29

Axe 6 : Dynamiser l'économie touristique	31
ET1. Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux..	31
ET2. Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale	33
ET3. Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature	34
ET4. Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration ...	36
ET5. Structurer une politique événementielle	38
Axe 7 : Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle	40
IP1. Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques	40
Axe 8 : Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs	42
PR1. Optimiser le foncier dans les ZAE.....	42
PR2. Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil	43
PR3. Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d'implantation et de commercialisation économique	45

La trajectoire économique

La démarche d'élaboration de la stratégie de développement économique et touristique de la CC Lomagne et Tarn et Garonnaise a permis, au fur et à mesure de la concertation avec les élus du territoire, de dégager des lignes stratégiques à la fois ambitieuses, claires et partagées.

La trajectoire de développement économique répond ainsi aux enjeux établis au début de la démarche, et a pour objet de servir de feuille de route opérationnelle.

Cette trajectoire est décrite ci-dessous au travers des différentes thématiques qui la constituent.

Positionnement économique

- La stratégie économique se structure autour de la valorisation de l'ADN rural et des spécificités locales de la CC Lomagne Tarn et Garonnaise. L'objectif est de s'appuyer sur la dynamique économique endogène au territoire pour ultérieurement engager une stratégie d'attractivité au service des filières présentes et acteurs socio-économiques sur le territoire.
- L'économie présentielle se développe en cherchant à concilier le mouvement sociétal vers les campagnes et la préservation des spécificités culturelles et économiques du territoire. Le territoire se montre proactif pour développer une économie de proximité permettant d'attirer des habitants actifs et des touristes en lien avec la stratégie touristique.
- Les chaînes de valeur des activités productives locales sont élargies et complétées en incorporant, sur le territoire, des activités de transformation et de valorisation des productions locales.

Filières et secteurs d'activité

- Une économie de proximité se développe afin de répondre aux besoins des habitants. Des actions sont mises en place afin de rééquilibrer les besoins de la population avec les services proposés (artisanat, offre commerciale, offre culturelle et de loisirs, adaptation des services de santé).
- Dans le même temps, une campagne de communication valorisant les atouts, produits et acteurs est menée pour développer la notoriété et l'image du territoire. Cela permet de créer une dynamique pour le développement de nouvelles activités se fondant sur les spécificités locales (artisanat d'art, loisirs, hébergement, restauration ...).
- De nouvelles façons de produire et de consommer (économie circulaire, économie de la fonctionnalité ...) sont favorisées à l'instar des actions mises en œuvre par l'APIM et l'implantation d'entreprises à impact et d'insertion telles que Emmaüs à Larrazet (en projet).
- La filière agricole arrive à faire coopérer ses principaux établissements (ail, maraîchage ...), en s'appuyant sur une valorisation collective de la production locale. Une impulsion est donnée pour la création d'un écosystème local (entrepôts de stockage, usines d'emballage, transformation des matières premières...). De manière complémentaire, les productions agricoles locales sont favorisées et s'orientent vers la réponse aux besoins alimentaires de la population et des agglomérations voisines.

Emploi / insertion

- Le renouvellement des emplois actuels, liés à de nombreux départs à la retraite, qui passe par un travail sur l'attractivité des emplois auprès des plus jeunes générations souhaitant travailler sur le territoire.
- La montée en gamme de l'économie présentielle de la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise nécessite une professionnalisation de son offre commerciale et touristique (cf. stratégie tourisme). Une coopération entre l'intercommunalité et les partenaires économiques permet d'initier, accompagner et soutenir les initiatives privées (formation, création/transmission d'entreprise ...).
- Les nouveaux habitants arrivant avec un projet de vie et une logique d'épanouissement doivent réussir à réaliser leurs activités professionnelles sur le territoire. Cela passe à la fois par l'amélioration continue de la qualité des infrastructures (tertiaire, numérique) et la capacité du territoire à capitaliser sur les projets innovants (soutien aux entreprises ...).
- La valorisation de la production agricole et l'élargissement de la chaîne de valeur nécessite de se doter de nouvelles compétences. Une plus grande sensibilisation auprès des jeunes du territoire sur la filière agricole et ses métiers ainsi qu'une coopération avec les organismes de formation (initiale et continue) pour attirer des nouvelles compétences sont nécessaires.

Trajectoire foncière et immobilière (Implantation / Parcours résidentiel)

- La consommation foncière des années à venir devra intégrer les nouvelles obligations réglementaires (ZAN) visant à limiter l'artificialisation. Ainsi, les nouvelles constructions en ZAE devront prioritairement être réalisées dans une logique de densification et d'optimisation foncière. Les activités pouvant se situer hors des ZAE devront en priorité chercher à s'installer dans le tissu urbain, ce qui peut nécessiter des réhabilitations / requalification du tissu urbain.
- Afin de préserver les paysages et la qualité de vie, l'offre foncière privilégie la sobriété et l'intensification des usages.
- Une reconquête des centres bourgs et le développement d'activités productives et tertiaires dans les friches d'activités, ou encore les anciennes cellules commerciales, la création de tiers-lieux, les villages d'artisans, les espaces de productions partagés... etc. Des cellules artisanales peuvent également trouver leur place dans les centres-bourgs.
- Les implantations des activités économiques de transformation se font principalement dans les zones d'activités. Les petites unités de production participant à l'élargissement de la chaîne de valeur agricole sont prioritaires pour leur installation et participent à la diversification des exploitations agricoles.
- L'implantation de nouveaux commerces doit prioritairement se faire dans les centres-bourgs des principales polarités du territoire. Pour les communes rurales, la priorité est surtout au maintien des derniers commerces.

Environnement / Aménagement

- Le caractère rural et apaisé des bourgs et des paysages est préservé afin de conforter le sentiment de « campagne ». L'intégration paysagère des aménagements publics et des bâtiments d'activité est favorisée.

Trajectoire touristique

- La stratégie touristique du territoire devra se construire autour d'une mise en valeur des savoir-faire et patrimoine du territoire. Les spécificités de la Lomagne Tarn et Garonnaise seront mises en récit pour donner l'image d'un territoire généreux, accueillant et authentique.
- La mise en valeur du territoire passe par un renforcement des activités et de l'offre événementiel proposé aux visiteurs. Ces animations pourront s'appuyer sur un patrimoine culturel et naturel déjà riches mais qui doit être davantage structuré et mis en relation (communication, calendrier événementiel, soutien à la réalisation de projets ...).
- L'offre d'hébergement et de restauration du territoire devra être modernisée et développée pour permettre aux habitants de rester plusieurs jours sur le territoire pour qu'ils puissent se l'approprier découvrir ses richesses.

Structuration du programme d'actions

L'élaboration d'une stratégie de développement économique et touristique repose sur l'agrégation de l'état des lieux du territoire, de la prise en compte des évolutions et tendances super-territoriales, du projet politique défendu par les élus à l'échelle de l'intercommunalité, et des moyens mobilisables par les parties prenantes.

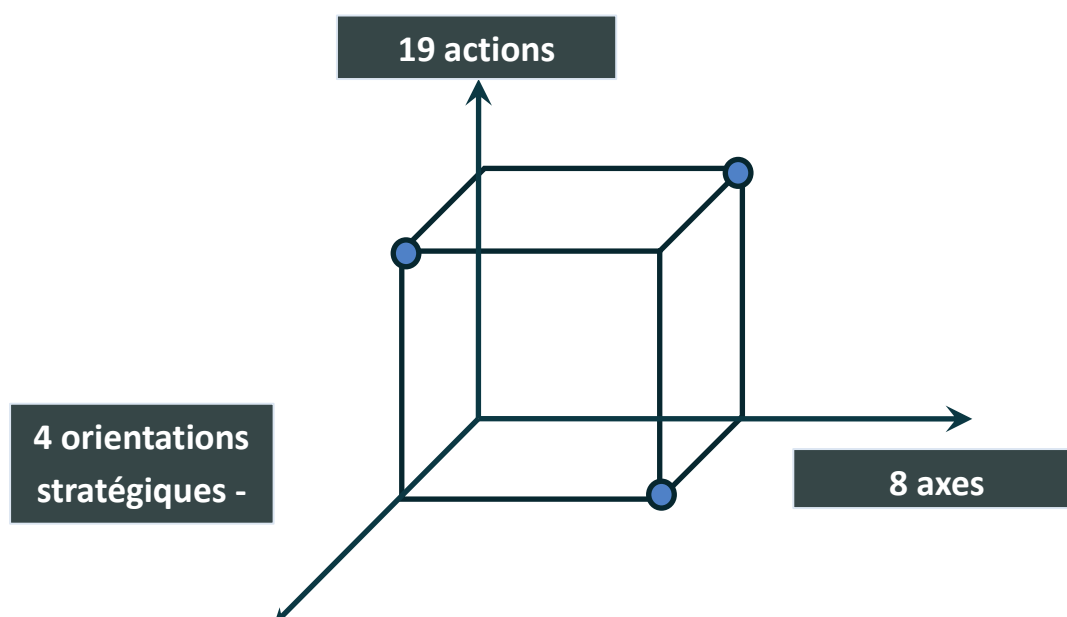
Le programme d'actions, qui décline de manière opérationnelle la stratégie économique et touristique de la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise, repose sur la mobilisation dans le cadre de plusieurs temps forts de l'ensemble des parties prenantes de l'étude :

- **Les entreprises et partenaires économiques**, en faisant remonter leurs besoins et des pistes d'actions dans le cadre des temps de concertation,
- **Les techniciens de l'intercommunalité**, par leur participation à l'évaluation de la faisabilité des propositions d'actions et à la corédaction des fiches actions,
- **Les élus du comité de pilotage et des commission économie & tourisme** de la Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise invités à amender les propositions d'actions et s'accorder sur leur priorisation.

La stratégie de développement économique doit apporter des solutions aux enjeux identifiés dans le diagnostic au travers du plan d'actions. L'objectif est de réaliser les 4 grandes orientations stratégiques fixées dans le PADD liées à l'économie et au tourisme :

- 2.2 - Renforcer l'offre de commerces et services de proximité dans les centres-bourgs et dans les centres-villageois
- 5.1 - Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
- 5.2 - Accompagner l'émergence des filières économiques de demain
- 5.3 - Dynamiser l'économie touristique

Ces 4 orientations stratégiques ont ainsi pu être déclinées en 8 axes et 19 actions (voir tableau ci-dessous).



Ces actions ont été hiérarchisées selon les critères suivants :

- La faisabilité technique
- La faisabilité économique
- Le niveau d'impact (effet structurant à l'échelle territoriale)
- La temporalité d'engagement de l'action

Avant de faire l'objet d'une priorisation par les élus à l'occasion des commissions Economie et Tourisme, à l'occasion desquelles chaque proposition d'action a été classée en deux catégories :

- **P1** : Action incontournable (8 actions)
- **P2** : Action importante (12 actions)

Axe	N°	Actions	Priorité
Ecrire un nouveau récit économique du territoire	RT1.	Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de Tourisme)	P2
Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations	AD1.	Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension	P2
	AD2.	Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne"	P2
	AD3.	Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales	P1
Accompagner des nouvelles filières	NF1.	Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques	P2
Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle	CA1.	Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises	P2
	CA2.	Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés	P2
Préserver la vitalité des centres villes et centres bourgs	VC1.	Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative ...	P1
	VC2.	Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes	P2
	VC3.	Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg	P1
Dynamiser l'économie touristique	ET1.	Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux	P2
	ET2.	Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale	P1
	ET3.	Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature	P2
	ET4.	Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration	P1
	ET5.	Structurer une politique événementielle	P1
Cœuvrer en faveur de l'insertion professionnelle	IP1.	Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques	P2
Développer un parcours	PR1.	Optimiser le foncier dans les ZAE	P1

résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs	PR2.	Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil	P1
	PR3.	Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d'implantation et de commercialisation économique	P2

Axe 1 : Ecrire un nouveau récit économique du territoire

RT1. Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de tourisme)

Axe	Ecrire un nouveau récit économique du territoire
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Nouveaux habitants Nouvelles entreprises / entrepreneurs Touristes et visiteurs

Résultats attendus	- Destination Lomagne - Communiquer sur les opportunités offertes sur le territoire - Développer la notoriété et l'image de la Lomagne Tarn et Garonnaise - Valoriser les initiatives locales
Description – contenu	La CCLTG cherche à profiter du mouvement sociétal vers les campagnes pour attirer de nouveaux touristes, de nouveaux habitants et de nouveaux projets. L'office de tourisme peut ainsi jouer le rôle de relais des actions et initiatives du territoire, aussi bien en termes d'offre événementielle que de valorisation du cadre de vie pour les habitants. Ainsi, le territoire doit montrer qu'il est une terre d'opportunités pour les nouveaux habitants et entreprises en véhiculant l'image d'un territoire stimulant et dynamique. Pour ce faire, il sera important de déterminer un récit spécifique au territoire et fédérateur. Ce dernier pourra s'appuyer sur : - La valorisation d'événements (type fêtes) qui sont des atouts déterminants dans la reconnaissance de l'existence de savoir-faire particulier sur le territoire. Ils permettent de révéler la richesse d'une spécificité locale et faciliter l'identification du territoire dans un domaine particulier (par exemple le cheval). - La mise en avant des acteurs locaux et réseaux d'ambassadeurs qui font vivre le territoire en communiquant sur les actions qu'ils réalisent. En plus, de pouvoir créer des vocations, cela montre que de nombreux projets existent et contrastent avec l'image de territoires ruraux « peu dynamiques ». - Communiquer sur les valeurs et modes de vie des habitants (exemple de nouveaux habitants bien intégrés...) afin de toucher des personnes pouvant se sentir proches du mode de vie du territoire mais hésitant à franchir le pas d'un déménagement. Cette vision doit toutefois rester proche de la réalité pour que la majorité des habitants puisse réellement s'identifier au récit du territoire.

	Cette stratégie de communication touristique pourra s'appuyer sur les différents canaux de communication de l'office de tourisme : réseaux sociaux, site internet, reportages ... Elle pourra également être partagée avec Tarn et Garonne Tourisme et le CRT Occitanie qui peuvent être des relais pertinents pour développer la notoriété du territoire.
--	--

Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions de communication engagées pour promouvoir les atouts du territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme et CRT Occitanie, Entreprises locales, Associations, Prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs), artisans locaux

Axe 2 : Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations

AD1. Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension

Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Saisonniers agricoles Exploitants agricoles Salariés agricoles

Résultats attendus	- Faciliter le recrutement pour les entreprises du territoire - Valoriser des bâtiments au potentiel inexploité
Description – contenu	La disponibilité de la main d'œuvre (qualifiée ou non) est l'un des principaux freins à l'activité agricole sur le territoire. Un levier fort pour faciliter le recrutement des exploitations, notamment des saisonniers, est de proposer des offres de logements abordables à proximité des lieux de travail. La transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements, mais également la reconquête de certains logements faisant office de sièges d'exploitation peut par exemple s'avérer pertinente à condition de s'assurer du respect d'un certain nombre de critères (existence de réseaux, non vulnérabilité aux risques...). La mise en œuvre de cette action doit se réaliser en plusieurs étapes : - Enquêter sur les besoins des salariés / saisonniers : Une première étape est d'avoir une idée précise des besoins de logement des saisonniers. Cela doit passer par une concertation avec les agriculteurs et les entreprises agricoles pour identifier les besoins précis des salariés agricoles en logement : Cela concerne-t-il des salariés vivant seuls ? Des familles de saisonniers ? Des alternants ? Quel niveau de confort est-il nécessaire de développer ? A quel(s) moments de l'année ? - Identifier les lieux et les propriétaires : Dans un second temps, il sera nécessaire d'identifier des lieux / bâtiments susceptibles d'être transformés en logement. Les critères peuvent être la proximité avec une exploitation agricole, la proximité avec les services et écoles, la traduction réglementaire du PLUi, l'existence de bâtiments vacants ou de façon plus simple le volontarisme de particuliers voulant transformer un bâtiment en logement.

	- Déterminer un plan d'action : Après avoir déterminé les contours de l'action (identification du besoin et lieu potentiel), il sera nécessaire de déterminer les leviers dont dispose la CC LTG. Parmi les actions envisageables, il est possible qu'un travail de diagnostic, de montage de projets, de conseils, d'aide financière ... puisse être engagé. A noter que les EPCI sont les chefs de file pour organiser une réponse concertée à l'échelle locale des saisonniers par la réalisation d'une convention pour le logement des saisonniers. Cela peut donner l'opportunité de rassembler les différents acteurs concernés Il est possible que les employeurs puissent apporter une contribution financière pour peu qu'ils s'inscrivent dans une dynamique partenariale. La CC LTG jouerait alors un rôle de coordinateur plus que des porteurs uniques. La CC LTG peut également se faire accompagner par la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne et l'organisme Action Logement qui accompagnent les collectivités pour qu'elles puissent développer une offre de logement à destination des salariés. De plus, une prime locale dans le cadre de l'OPAH pourrait également être envisagée
--	---

Indicateurs de résultat	- Nombres soutenus de projet de logements professionnels
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Action logement, Conseil départemental, ANEFA, Syndicats agricoles (JA, FNSEA...)

AD2. Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne"

Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs Acteurs agroalimentaires

Résultats attendus	- Développer une stratégie collective (agriculteurs, négociants, transformation ...) des acteurs de la filière Ail - Augmenter la valeur ajoutée de la production d'ail sur le territoire en élargissant la chaîne de valeur - Rendre attractif pour les entreprises locale une production d'ail « Made in France »
Description – contenu	La filière ail a commencé à se structurer à partir de 2008 avec l'obtention de l'IGP « Ail blanc de Lomagne ». Cette structuration vise à apporter un début de réponse collectif à la concurrence internationale de l'ail (Chine et Espagne notamment). Le retour du « Made in France » pour des raisons environnementales, de sécurité d'approvisionnement ou encore géopolitiques sont favorables à la filière. Toutefois, une part importante des négociants d'ail du territoire s'approvisionnent à l'étranger pour des raisons économiques ou à cause d'une faible offre locale en termes de production, de stockage et de conditionnement. Une réponse collective pourrait ainsi être développée pour rendre plus compétitive la filière de l'ail local. Cette stratégie pourrait s'inspirer de territoires ruraux ayant un modèle agricole très coopératif ce qui leur permet soit d'apporter une valeur ajoutée à leur production agricole (Jura, Savoie, Auvergne, Pays basque...) ou faire des économies d'échelles (Ouest de la France). On peut par exemple imaginer : - L'instauration d'une interconnaissance et d'une relation de confiance entre acteurs de l'ail. Actuellement, un esprit important de concurrence anime les différentes entreprises de l'ail. Un premier enjeu consiste à renforcer la coopération et le « jouer ensemble » en mettant en évidence les avantages pour la filière de l'ail et les entreprises locales. Cela peut permettre de développer des partenariats entre acteurs privés tel que des achats groupés, des négociations collectives avec la grande distribution, la mise en commun de matériel ... - Elaborer une feuille de route doit permettre de fixer un cadre de référence et des objectifs pour la filière. Une fois ces objectifs fixés, il sera plus simple de déterminer les actions utiles. Cela peut par exemple concerner la production d'ail à atteindre, le nombre

	d'exploitations à avoir, la qualité du produit, la communication de la filière... Plus les objectifs sont précis, plus les actions à réaliser seront faciles à déterminer. - Développer des infrastructures à usage collectif. La CC LTG peut avoir un rôle à jouer pour faciliter le développement d'acteurs économiques renforçant la filière de l'ail. En plus des agriculteurs, elle peut également permettre l'installation d'acteurs liés au stockage, au conditionnement de l'ail, à sa transformation et sa valeur ajoutée... Ainsi, le territoire doit être attentif à ce type de projets sans pour autant être en mesure de développer de telles infrastructures seule. Pour la réalisation de cette action, il est important de garder à l'esprit que la CC LTG garde une influence limitée sur la dynamique économique du territoire, surtout assurée par les entreprises. La CC LTG peut néanmoins jouer un rôle pour impulser des dynamiques, coordonner les acteurs et identifier les coopérations envisageables. A noter également que la coopération de la filière ail prendra nécessairement du temps à se structurer puisqu'elle repose en premier lieu sur une confiance mutuelle entre acteurs.
--	---

Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions collectifs envisagés
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Association « IGP Ail blanc de Lomagne », Région, Europe, Entreprise Agroalimentaires, Club d'entreprises

AD3. Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales

Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs Touristes Consommateurs

Résultats attendus	- Partager et valoriser les savoir-faire agricoles et une production agricole locale - Diversifier les sources de revenus des agriculteurs
Description – contenu	Le secteur de l'agriculture au sein de la CC LTG représente près de 17% des emplois du territoire. Malgré tout, il existe encore un potentiel de développement du secteur agricole, notamment à travers la mise en place de stratégies de diversification des activités. En effet, la majeure partie du modèle agricole du territoire est orienté vers des marchés nationaux, et même internationaux. Une agriculture à « taille locale » pourrait également se développer en s'appuyant sur différents leviers : - Les circuits courts de proximité, de manière à répondre aux besoins alimentaires des habitants dans une logique de « relocalisation » de la consommation et d'autonomie alimentaire des territoires. L'élaboration du PAT à l'échelle départementale peut présenter une opportunité dans l'optique d'une complémentarité entre les grands centres urbains départementaux (Toulouse, Montauban ...) et les territoires ruraux à proximité. - La transformation/commercialisation des matières premières en local, afin de compléter la chaîne de valeur de la filière sur le territoire et créer davantage de valeur ajoutée. En plus de la valorisation de l'ail, une transformation de légumes, fruits, oléagineux ... est envisageable. Cela peut par exemple se traduire par la création d'« ateliers partagés de territoires ». - L'agro-tourisme, afin d'offrir un revenu complémentaire aux agriculteurs tout en renforçant l'offre d'accueil touristique. Cela nécessite d'accompagner les agriculteurs pour les aider à structurer, exploiter et communiquer sur leur offre d'activités et d'hébergement-restauration. Ainsi, la diversification des activités agricoles peut laisser place au développement de nombreuses thématiques nécessitant un accompagnement, du temps et de compétences de la part de la CC LTG. Cela peut concrètement se traduire par des aides financières, un

	accompagnement dans la réalisation des projets, la stratégie portée dans le PAT, la mise en relation des porteurs de projets avec d'autres acteurs ...
--	--

Indicateurs de résultat	- Dispositifs d'accompagnement mis en place pour la diversification agricole (aide, conseil, schéma de développement ...)
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Département du Tarn-et-Garonne, ANEFA, ADEFPAT

Axe 3 : Accompagner des nouvelles filières

NF1. Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques

Axe	Accompagner des nouvelles filières
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Organismes de l'ESS / économie circulaire

Résultats attendus	- Diversifier les activités économiques du territoire - Faire évoluer les modes de consommation et de production du territoire
Description – contenu	Par cette action, la CC LTG souhaite favoriser le développement sur le territoire d'activités s'inscrivant dans de nouveaux modèles économiques de manière à diversifier son tissu d'entreprises et ses perspectives en termes d'emploi. Différents modèles peuvent s'avérer particulièrement pertinents dans le territoire rural de la CC LTG : - L'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises à impact social et environnemental, à l'instar du projet des Jardins suspendus à Beaumont-de-Lomagne, - L'économie circulaire, qui a pour finalité de produire moins de résidus grâce à la création de circuits de recyclage et récupération (seconde main, brocante ...), à l'image du projet de la ressourcerie du SMEEOM, - L'économie de la fonctionnalité et les entreprises à impact (RSE), qui valorise l'usage, le prêt ou la location d'un bien plutôt que son achat. Ainsi, cela favorise l'idée du prêt de matériel, d'échanges de services contre services... Ces différents modèles économiques peuvent facilement trouver leur place sur le territoire car ils reposent sur une forte interconnaissance et solidarité entre acteurs locaux. La CC LTG peut notamment agir en réalisant directement des partenariats avec des porteurs de projets de manière volontariste (structures d'insertion, soutien aux coopératives, soutien associations ...) ou en intégrant l'ESS dans les actions qu'elle a l'obligation de réaliser (clauses dans les marchés publics, restauration collective, gestion des déchets ...). Dans les deux cas de figure, il est important d'avoir une politique et stratégie claire et un élu référent sur la question de l'économie sociale et solidaire. A noter que la CRESS Occitanie est la structure référente régionale pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement de l'ESS.

	Elle propose notamment un parcours de sensibilisation aux élus et techniciens, l'aide à la réalisation d'un diagnostic pour identifier l'ESS, des conseils pour accompagner l'entrepreneurial ESS et des échanges d'expériences entre collectivités.
--	--

Indicateurs de résultat	- Nombre de projets créés ou soutenus
Partenaires potentiels	CRESS Occitanie, Chambres consulaires, Club d'entreprises, AD'OCC, ADEFPAT, Acteurs de l'écosystème ESS, Entreprises du monde de l'insertion

Axe 4 : Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle de demain

CA1. Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises

Axe	Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Auto-entrepreneurs

Résultats attendus	- Stimuler l'entrepreneuriat sur le territoire - Accompagner les personnes voulant réaliser des projets innovants
Description – contenu	Lors de l'élaboration de sa stratégie, le territoire a mis en avant sa volonté à la fois de capitaliser sur les projets des nouveaux habitants voulant réaliser leurs activités professionnelles en local et d'autre part de renforcer l'offre de services de proximité. Afin de donner envie et confiance aux entrepreneurs de réaliser leur projet dans le territoire, la CC LTG doit poursuivre la structuration de sa politique d'accompagnement. Cette dernière devra être menée en lien avec les différents partenaires économiques de la collectivité en matière de création d'entreprise (CCI, CMA, CCLTG ...). Parmi les actions envisageables on retrouve : - Un relais pour les entrepreneurs en orientant les porteurs de projet directement vers les bons interlocuteurs, en clarifiant notamment un « parcours entreprise ». L'idée de disposer d'un guichet unique est compliqué à mettre en place puisque chaque partenaire économique a des compétences précises. Il est plus pertinent de connaître parfaitement l'écosystème des partenaires économiques pour orienter efficacement les porteurs de projet. - Développer un lieu « totem » qui facilite l'identification de la CC LTG comme un acteur clé pour l'entrepreneuriat du territoire. Pouvant être accolé à un tiers lieu, ce lieu permettrait de clarifier l'offre d'accompagnement proposé aux entrepreneurs. Dans l'idéal, un lieu d'innovation ou de rencontre peut également être proposé (fablab, espace coworking ...) - Organiser des évènements et des formations pour faciliter le passage à l'action des entrepreneurs. Ces évènements peuvent être consacrés à l'innovation (remise de trophées innovants ...), des réunions thématiques sur des sujets intéressant les entrepreneurs.

	- Aider directement le portage de projets apportant une valeur ajoutée au territoire de différentes façons : participation économique de l'intercommunalité, soutien à la communication, mise en réseau ... La clé de la réussite de la politique entrepreneuriale de la CC LTG est sa capacité à écouter et s'engager dans des projets qui lui semble pertinents. Pour ce faire, il faut dans un premier temps une clarification de son positionnement et de ses moyens (dispositifs d'aides mobilisables) vis-à-vis des entrepreneurs du territoire.
--	--

Indicateurs de résultat	- Nombre de nouveaux projets accompagnés - Nombre de formations et d'évènements organisés
Partenaires potentiels	CMA, CCI, Club d'entreprises, ADEFPAT, PETR, AD'OCC, DLA, Vis Ta Lomagne, Cabinets comptables, Etat-DREETS (ex-DIRRECTE) Organismes de formation

CA2. Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés

Axe	Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Artisans Commerçants

Résultats attendus	- Proposer des nouvelles solutions d'immobiliers d'entreprises - Renforcer la coopération entre les entreprises
Description – contenu	Pour renforcer la capacité de développement et la compétitivité des entreprises du territoire, la CC LTG souhaite faire évoluer son approche en apportant des réponses mutualisées aux besoins des entreprises. Cela concerne à la fois la mise en place de nouveaux services mutualisés qu'une offre d'implantations des entreprises. Une première étape consistera à déterminer quelles sont les entreprises qui ont besoin de nouveaux services ou d'espaces d'activités mutualisés. Le Club des entreprises pourra dans ce cadre servir de relais pour mieux identifier les services à développer (par le biais de la création d'un groupe de travail, d'une enquête...). En règle générale, les plus petites entreprises (moins de 5 salariés) peuvent également faire remonter des besoins qu'elles ne peuvent pourvoir seules, aussi bien en termes de compétences (comptabilité, juridique, ressources humaines ...) que d'investissements foncier / immobilier. Dans un second temps, la collectivité souhaite explorer la mise en place d'espaces de productions mutualisés. Ces espaces peuvent prendre différentes formes selon les secteurs d'activités ciblés : - Pour les activités tertiaires, un bâtiment de type espace de coworking, tiers-lieu ... - Pour les commerçants cela peut prendre la forme de boutiques partagées - Pour les artisans, la réalisation d'un village artisans ou d'un tiers-lieu artisanal peut s'avérer pertinente. Cette seconde option a pour avantage de mutualiser les investissements réalisés sur l'achat de matériel. La question du portage de projet sera un enjeu clé de la réalisation d'espaces de productions mutualisés. Il est en effet possible, pour la collectivité, d'assurer le portage de ce type de structure, ou alors de recourir à un porteur de projet privé susceptible de procéder à la construction et à la gestion du lieu en s'appuyant sur un cahier des charges déterminé par la collectivité.

Indicateurs de résultat	- Création d'espaces de productions mutualisés - Création de services d'espaces de productions mutualisés
Partenaires potentiels	Club des entreprises, AD'OCC, Région, Vis Ta Lomagne, CCI, CMA, ADEFPAT, Cabinets comptables

Axe 5 : Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs

VC1. Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative ...

Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants Associations

Résultats attendus	- Renforcer la vitalité des centres-bourgs du territoire - Accompagner la mise en œuvre des orientations de l'ORT
Description – contenu	Dans la continuité des contrats Bourgs-Centres, de l'Opération de Revitalisation du Territoire (Programme Petites villes de demain) signée en juillet 2023 pour 6 ans entre les communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit, de la CCLTG et de l'Etat, mais également de la démarche Villages d'avenir (Larrazet, Sérignac, Gariès), le territoire souhaite renforcer la dynamique commerciale de ses centres-bourgs. Cela passe notamment par une approche transversale et multithématique : habitat, équipements et services, espaces publics et cadre de vie, économie de proximité, mobilité, transition énergétique, écologique, numérique, etc. Des notions telles que « la déambulation » et « l'achat plaisir », le lien au commerce alimentaire de qualité, la facilité d'accès au centre-ville, les lieux de restauration, de convivialité ou encore de loisirs... devront être particulièrement travaillées de manière à assurer la vitalité et l'attractivité des centralités. La collectivité pourra ainsi adopter une approche volontariste en stimulant et soutenant les initiatives des acteurs locaux. - Coopérer avec les commerçants et associations de commerçants, notamment l'association « Vis ta Lomagne » qui est un atout important pour l'animation du centre-ville de Beaumont-de-Lomagne. - Favoriser la rencontre entre les acteurs des centres-villes pour permettre la réalisation d'actions transversales. Les commerçants peuvent par exemple être parties prenantes de l'organisation d'événements culturels dans les centre-bourg (fête, concert ...) - Mettre en lumière les acteurs des centre-bourg et les événements organisés. L'office de tourisme peut être un relais des initiatives portés par les commerçants et associations et également de la promotion de leur plateforme numérique.

	En plus de ces actions essentielles pour accompagner l'animation des centres-bourgs, la CC LTG devra avoir la capacité de saisir toutes initiatives locales innovantes portées dans les centres-bourgs (événements, monnaie locale ...).
--	--

Indicateurs de résultat	- Nombre d'événements et fréquentation - Actions de soutien à l'animation des centres-bourgs
Partenaires potentiels	Association des commerçants « Vis ta Lomagne », Office de tourisme, tissu associatif, mécènes, communes, banques, chambres consulaires, AD'OCC, chef de projet PVD, partenaires PVD / Bourg Centre/Village d'avenir

VC2. Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes

Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants

Résultats attendus	- Faciliter le maintien des commerces en zones rurales - Lutter contre la vacance commerciale - Apporter une aide aux porteurs de projets commerciaux
Description – contenu	Face à la concurrence du e-commerce et de la GMS, le commerce de proximité doit innover de manière à s'adapter aux évolutions des modes de consommation. Bien que les commerces reposent en premier lieu sur des initiatives privées, la collectivité a un rôle à jouer pour stimuler les initiatives privées, notamment en favorisant les nouvelles implantations commerciales dans les centralités. Ces nouvelles implantations sont nécessaires pour combler les vides liés à la vacance commerciale dans certains centres-bourgs. Un prérequis est l'identification des locaux stratégiques. Il est en effet nécessaire que la CC LTG identifie une offre de locaux qualifiés et disponibles, notamment les locaux vacants, afin d'augmenter la chance d'aboutir à la concrétisation d'un ou plusieurs projets. Plusieurs solutions innovantes peuvent être envisagées par la CC LTG : - Développer les espaces multi-services, notamment dans les petites communes rurales. Les activités commerciales pourront être complémentaires à d'autres activités : espace d'information touristique, poste, colis relais ... avec une vocation de cohésion sociale et d'animation de centralité. - La mise à disposition de boutiques incubatrices pour les commerçants souhaitant s'installer. La CC LTG modernise des locaux à des endroits qu'elle considère stratégiques (linéaire commercial, centre-bourg ...). Cela nécessite des investissements et un opérateur qui s'occupe de l'acquisition, la rénovation et la gestion des fonds de commerce. - Accompagner les porteurs de projets par le soutien à la création d'entreprises ou l'accompagnement à des mutations socio-économiques (harmoniser les horaires d'ouvertures, proposer des produits différenciants ...). - Soutenir les implantations nouvelles par une politique de loyer incitatif (Ex : Prise en charge une partie du loyer de façon dégressive) - Aménager de nouveaux lieux d'échanges commerciaux qui répondent à des nouvelles aspirations de consommation. Cela peut

	aussi bien concerner l'adaptation de lieux pour accueillir un marché que le développement de nouveaux modèles adaptés à la mobilité des habitants (commerces ambulants, casier producteur, click and collect, drive...) Il est à noter que la pérennité des commerces accueillis dépend en grande partie de la cohérence entre les besoins de la population et l'offre commerciale de la boutique mais aussi de la compétence et capacité d'accueil des porteurs de projet. Il s'avère donc essentiel que la CC LTG détermine les profils de commerces pouvant être pérennes sur son territoire et s'assure des compétences des porteurs de projet.
--	---

Indicateurs de résultat	- Développement de commerces innovants
Partenaires potentiels	Association « Vis ta Lomagne » CCI, CMA, ADEFPAT

VC3. Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg

Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants Entreprises

Résultats attendus	- Redynamiser le tissu urbain par le développement d'activités économiques - Limiter la consommation foncière des entreprises - Proposer un cadre de travail à proximité des différents services aux entreprises
Description – contenu	En complémentarité avec les actions précédentes sur l'animation des centres-bourgs et le développement de commerces innovants, la CC LTG souhaite également favoriser l'installation de différents types d'activités économiques dans les centres-bourgs. Ces activités peuvent être à la fois tertiaires (professions libérales, services, santés ...) et artisanal si elles ne causent pas de nuisances vis-à-vis du voisinage. Pour réaliser cette action, la CC LTG peut renforcer l'attractivité des centralités pour l'implantation d'entreprises dont l'activité est compatible avec le tissu urbain et l'habitat. Cette action doit s'inscrire dans le cadre des programmes Petites Villes de demain / contrats bourg-centre Occitanie/ Village d'Avenir (pour les communes concernées), mais aussi dans le cadre du projet de PLUi. Parmi les actions envisageables, on retrouve notamment : - Des outils juridiques pour s'assurer de la destination des bâtiments. Cela peut se traduire aussi bien par le zonage présent dans le PLUi que la mise en place d'un droit de préemption. Par exemple, un périmètre de centralité peut être décrété et interdire la transformation de rez-de-chaussée en logement. Des périmètres de préemption commerciale pour racheter des baux dans des secteurs stratégiques pourraient également avoir du sens. - La requalification des centres bourgs visant à rendre les centralités plus attractives. Cela peut aller de la réalisation d'un travail sur les devantures des commerces (enseignes), favoriser la végétalisation, les terrasses ... à l'aménagement d'une place publique pour accueillir des brocantes, marchés ... - L'aménagement de « zones » à vocation économique en concentrant dans un endroit précis des centres-bourgs l'accueil d'activités tertiaires. L'idée est en premier lieu de développer une ambiance professionnelle pour que les acteurs privés s'approprient les lieux. Des aménagements pourraient ensuite être réalisés

	(stationnement, qualité de l'offre d'accueil immobilière, niveau d'agréabilité du lieu, proximité avec des services ...), - Une offre de locaux incitatifs pour les entreprises avec des loyers attractifs ou encore la présence d'une mutualisation de l'offre immobilière : tiers-lieu, hôtel d'entreprise ...
--	--

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités économiques s'installant en centre-bourg
Partenaires potentiels	Association « Vis ta Lomagne », CCI, CMA, ADEFPAT CAUE, Cabinets d'Architecture et paysage

Axe 6 : Dynamiser l'économie touristique

ET1. Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs et acteurs agroalimentaires Artisans locaux

Résultats attendus	- Valoriser des spécificités locales auprès des visiteurs - Offrir une opportunité de communiquer aux acteurs locaux disposant d'un savoir-faire particulier - Créer un imaginaire autour de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Description – contenu	La quête sociétale vers plus d'authenticité et de proximité avec la nature est une opportunité pour l'offre touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise de se développer. La valorisation des savoir-faire et de la production locale peut former le socle d'imaginaire véhiculé par l'office de tourisme de la CC LTG de son offre touristique. Le territoire peut notamment mettre en avant plusieurs atouts en termes de productions locales telles que l'ail blanc, le foie gras de canard, les noisettes, le vin de Saint-Sardos, le melon du Quercy ou encore le safran du Quercy, mais aussi s'appuyer sur la présence sur le territoire de nombreux artisans, artistes et artisans d'art susceptibles de partager leurs savoir-faire et leur vision du territoire. Les actions à engager peuvent être de l'ordre de la communication, à l'image de : - La mobilisation et l'animation d'un réseau de partenaires autour de la structuration de l'offre de terroir et de savoir-faire : événements, produits identitaires, distribution ... - Une communication sur la relation entre le territoire et des productions locales par la création d'un label. Une première est leur identification. - Créer un engouement sur les réseaux sociaux autour de produits locaux portés par des ambassadeurs du territoire Et la mise en avant des produits locaux sur le territoire : - L'intégration au futur office de tourisme d'un espace de valorisation des producteurs locaux - La création d'expériences et de produits touristiques autour de la gastronomie et des produits locaux : randonnée gastronomique, visite à la ferme ...

	- Une offre de visites d'entreprises et des agriculteurs (avec vente à la ferme) - L'encouragement du développement de commerces et produits locaux et le renforcement des artisans d'art dans les centres-bourgs (boutique partagé envisageable ...) - Faire le lien entre producteurs et restaurateurs en mettant en place des rencontres et des événements - Participer au lancement de formations en cuisine locale (ateliers...) - Réserver une place importante sur les artisans et producteurs locaux dans le guide local d'accueil et des activités touristiques - Création d'un marché à manger pour rassembler en un lieu convivial l'ensemble des productions locales alimentaires - Travailler avec des lieux de distribution pour mettre en valeur les productions locales
--	---

Indicateurs de résultat	- Liste de produits locaux emblématiques du territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Acteurs consulaires (CA, CMA, CCI), Associations, entreprises locales, Exploitations agricoles, Restaurateurs locaux,

ET2. Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises de loisirs Associations du patrimoine et de la culture

Résultats attendus	- Moderniser les équipements et élargir l'offre de loisirs existante - Valoriser l'offre de loisirs, patrimoniale et culturelle
Description – contenu	Pour affirmer sa stratégie touristique, la CCLTG doit élargir l'offre des activités proposées à ses habitants et aux touristes. Le diagnostic a montré que l'offre de loisirs était un point faible (équipements, activités ...) alors que l'offre patrimoniale était un point fort (musée, patrimoine ...). En cohérence avec la nouvelle stratégie touristique du territoire, il s'agira de : - Maintenir et développer l'offre de loisirs existante (Lachapelle, Gramont, hippodrome, base de loisirs, Musée Fermat,) en se concentrant sur les espaces de loisirs les plus stratégiques. La modernisation de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne doit permettre d'en faire un moteur touristique pour le territoire en renouvelant l'offre d'activités proposées (jeu de piste, tyrolienne, accrobranche, trampoline, jeux pour enfants ...) adaptés aux différentes cibles et tranches d'âges. - Consolider le maillage des sites culturels muséaux et patrimoniaux en construisant un récit de territoire s'appuyant sur le bâti et le patrimoine naturel du territoire. Cela est essentiel pour faire du lien entre les différents sites patrimoniaux. Cela peut se traduire par une offre de visite guidée et immersive valorisant le territoire (expositions, ateliers pour les enfants ...). Un travail sur la communication et le référencement de ces espaces peut également être réalisé (signalétique, passeport, billets mutualisés ...).

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités supplémentaires proposées sur le territoire - Fréquentation des sites culturels et de loisirs
Partenaires potentiels	DRAC, ANS, Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Département du Tarn et Garonne, Prestataires touristiques, associations du patrimoine,

ET3. Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Visiteurs

Résultats attendus	- Proposer des circuits pour faire découvrir la Lomagne Tarn et Garonnaise - Elargir les possibilités d'activités de pleine nature à réaliser sur le territoire
Description – contenu	La Région Occitanie, le Département (Tarn et Garonne tourisme) et le comité Régional du Tourisme ont construit leur stratégie de destination autour des notions de ressourcement et de tourisme vert. Cette stratégie correspond bien au territoire de la CCLTG et c'est dans cette optique que les activités de plein air vert et les offres d'itinérances thématiques doivent être soutenues à l'instar de la route d'Artagnan, et que de nouveaux circuits peuvent être développés (circuit des belles maisons lomagnoles, vélorail...). L'offre d'itinérance pourrait toutefois être améliorée avec une attention particulière portée sur : - Le rapprochement avec les voies d'itinérance structurante d'Occitanie en développant des boucles vers la V80 (canal des 2 mers) et la V87 (trans Massif central) - Comblar les ruptures dans les tracés d'itinéraires - Limiter l'utilisation des axes routiers par les circuits de randonnées - Faciliter l'accès à des belvédères pour avoir un point de vue sur les grands paysages de la Lomagne. Concernant les offres d'activités en pleine nature, les actions à réaliser pourraient chercher à : - Identifier les potentiels sous-exploités du territoire - Recenser les projets d'activités en pleine nature sous formes de fiches descriptives - Réaliser une cartographie des activités de pleine nature sur le territoire points d'intérêts - Intégrer les projets dans un programme de communication du territoire En parallèle de la diversification de l'offre de loisirs, il y a une nécessité de qualifier l'offre en hébergement : Accueil équestre, vélo, cyclo, etc.)

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités de pleine nature proposées
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP)

ET4. Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration Populations touristiques

Résultats attendus	- Moderniser l'offre d'hébergement et de restauration du territoire - Soutenir l'apparition de nouveaux hébergements et offre de restauration
Description – contenu	La volonté de la CCLTG d'accueillir des touristes pose la question de l'existence d'une offre d'hébergement et de restauration adéquate. Toutefois, le diagnostic a montré que l'offre d'hébergements était relativement limitée en termes de volume et ne répondait que partiellement aux attentes d'une clientèle d'étape ou de séjours (hébergements marchands non classés ne répondant pas toujours à des démarches qualité, une offre vieillissante ...). A noter qu'une réflexion peut également s'ouvrir sur la possibilité d'une initiative / intervention publique pour appuyer la création ou reprise d'un hôtel/restaurant de qualité intermédiaire à supérieure (en lien avec le programme PVD de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit). Pour renforcer son offre d'hébergement et de restauration, la CC LTG devra notamment : - Définir les sites stratégiques qui accueillent le plus de flux touristiques. Ce sont autour de ces sites que l'offre d'hébergement-restauration doit se renforcer. Pour les territoires accueillant moins de flux touristique, un soutien aux initiatives des acteurs privés doit être étudiée. - Cibler le type d'offre d'hébergement et restauration à développer. Si la valorisation de la production alimentaire locale est essentielle, le territoire doit alors se doter d'une offre de restauration mettant en avant ces spécificités. Dans le même temps, l'offre d'hébergement devra davantage s'orienter vers des gîtes, voire une offre de camping / bungalow, pour la réalisation d'activités en pleine nature. - Réaliser une étude sur les investissements à réaliser pour les lieux pouvant être des lieux d'hébergement attractifs (qualité du bâti, dépollution, respect environnemental, respect des normes énergétiques ...).

Indicateurs de résultat	- Réalisation d'études d'opportunité de rénovation de sites - Nombre de lits touristiques proposés sur le territoire
-------------------------	---

	- Nombre d'hébergements proposés sur le territoire - Nombre de restaurateurs proposés sur le territoire - Montant de la taxe collectée
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, CRT Occitanie, Département du Tarn-et-Garonne, Région, Prestataires touristiques, labels, ...

ET5. Structurer une politique événementielle

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Habitants et populations touristiques Associations culturelles et artistes locaux

Résultats attendus	- Favoriser les rencontres - Animer le territoire pour les visiteurs et les habitants - Donner l'opportunité à des artistes de réaliser leurs prestations
Description – contenu	L'organisation d'événements doit à la fois stimuler l'offre touristique locale et animer la vie locale pour les habitants de la CCLTG. La structuration d'une politique événementielle doit en premier lieu permettre d'élaborer un calendrier des événements déjà proposés sur le territoire. Cela permettra de clarifier les périodes de l'année lors desquelles la programmation gagnerait à être étoffée, et devrait également permettre de clarifier les types d'activités proposées sur le territoire et les thématiques dominantes. Dans un second temps, il s'agira de déterminer les types d'événements à favoriser, ils peuvent être en lien avec : - Le développement de fêtes locales valorisant notamment les éléments les plus représentatifs et emblématiques du territoire tels que l'ail et le cheval à l'hippodrome - L'organisation de spectacles profitant aussi bien aux habitants qu'aux touristes tels que des concerts, des spectacles d'artistes ou encore des pièces de théâtre - L'animation des lieux publics lors de la période estivale, à l'instar des centres-bourgs de Lavit et Beaumont-de-Lomagne. Des concerts publics peuvent facilement être organisés. Le territoire peut, en particulier, capitaliser sur sa culture équestre et la présence en local de différentes infrastructures dédiées (hippodrome, élevages, écuries et centres équestres...) afin de proposer un événementiel axé sur le cheval. Des événements de portée régionale pourraient être organisés (championnats locaux, courses hippiques et/ou d'endurance...) susceptibles de s'adresser aussi bien aux habitants de la Lomagne Tarn et Garonnaise, mais aussi aux populations touristiques et de passage. La collectivité pourrait ainsi s'inscrire dans le calendrier événementiel du Comité Régional d'Equitation Occitanie. La nomination d'une personne chargée de projet événementiel semble pertinente pour structurer la politique événementielle et assurer une animation à l'année du territoire. Ainsi, les événements pourront être animés

	en lien avec les acteurs locaux, ce qui nécessiterait des partenariats avec les associations du territoire. Dans le même temps, la question du périmètre de promotion des événements devra se poser, notamment en collaboration avec l'Office de Tourisme.
--	--

Indicateurs de résultat	- Création d'une programmation événementielle - Evolution du nombre d'événements sur le territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, cinéma les Nouveaux Bleus, Asso Fermat Science, Hippodrome, Communes

Axe 7 : Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle

IP1. Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques

Axe	Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises locales (médico-sociaux, agro-alimentaire...) Demandeurs d'emplois Jeunes actifs Personnes éloignées de l'emploi

Résultats attendus	- Orienter les jeunes vers les métiers d'avenir du territoire - Recenser les compétences stratégiques pour le territoire
Description – contenu	Le diagnostic a mis en avant que le territoire de la CC LTG fait face à un déséquilibre entre les offres proposées par les établissements locaux et les aspirations de la population active en recherche d'emplois. Alors que certaines entreprises ont des difficultés de recrutement (établissement médico-social, entreprises liées à l'agriculture, hébergement-restauration ...), le territoire compte un nombre de jeunes non insérés professionnellement ou non diplômés largement supérieur à la moyenne nationale (22% contre 15% en France et 19% dans le Tarn-et-Garonne). C'est donc un enjeu majeur du développement pour le territoire, la fois d'un point de vue économique mais aussi social. Une étude concertée et approfondie, inspirée des méthodes de type gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), permettrait d'une part de mieux déterminer quelles sont les aspirations des actifs sans emploi de la collectivité et d'autre part d'identifier et de soutenir prioritairement les formations à créer et/ou développer pour répondre aux besoins des entreprises. Cette démarche se réaliserait en 4 étapes : - Dresser l'état des lieux des emplois et qualifications : l'objectif est d'établir une cartographie des métiers et compétences du territoire. - Réaliser une projection des emplois et des compétence actuels en intégrant les évolutions à venir du contexte règlementaire, technologique, concurrentiel ... et ensuite comparer les ressources existantes avec celle qui seront nécessaire de développer. - Mettre en œuvre les outils GRH pour réduire les écarts existants en menant une politique de formation, de communication ...

	- Renforcer l'implication de tous les acteurs que ce soit au niveau des entreprises, du territoire que des partenaires économiques (mission locale, pôle emploi, organisme de formation ...).
--	--

Indicateurs de résultat	- Réalisation d'un état des lieux des emplois et qualifications - Nombre de réunions avec les partenaires de l'emploi
Partenaires potentiels	Mission locale, France travail, Lycées du territoire, Région, Education Nationale

Axe 8 : Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs

PR1. Optimiser le foncier dans les ZAE

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises Propriétaires fonciers et immobiliers

Résultats attendus	- Densifier les espaces économiques déjà artificialisés - Remobiliser et dynamiser les friches économiques et espaces sous-denses - Accueillir des entreprises et entrepreneurs supplémentaires
Description – contenu	La loi Climat et Résilience combinée à la volonté du territoire de préserver ses espaces agricoles naturels incite à limiter l'artificialisation foncière des zones d'activités. Une stratégie devra être élaborée afin de : - Résorber la vacance : notamment des bâtiments dits « hors marché » (inadaptés à la demande, vétustes, énergivores...), - Densifier les dents creuses et les grandes parcelles déjà bâties par division parcellaire voire action de rachat de parcelles avec les propriétaires, - Assurer le renouvellement urbain (réappropriation et réhabilitation de friches, de bâtiments désaffectés, changement de destination ...) pour limiter l'installation de nouvelles activités en ZAE, - Requalifier certaines ZAE pour les rendre plus attractives et leur donner une « seconde vie ». Le cycle de vie d'une ZAE est actuellement de 40 ans avant son déclin. Cette requalification peut passer par un travail sur les voiries, des rachats de bâtiment et parcelles... A noter que cette optimisation du foncier dans les ZAE va être facilitée par la réalisation de l'inventaire des zones d'activités, suivi d'un accompagnement des propriétaires et occupants

Indicateurs de résultat	- Indice de densité des ZAE - Nombre de locaux vacants en ZAE - Nombre de friches requalifiée - Nombre de lots créés en ZAE
Partenaires potentiels	Région, ADOCC, Chambres consulaires, ARAC.

PR2. Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises

Résultats attendus	- Elargir les solutions immobilières proposées aux entreprises - Optimiser le nombre d'entreprises par surface foncière consommée
Description – contenu	Le diagnostic économique a mis en avant que l'offre immobilière de la CC LTG était obsolète et ancienne. Ainsi, une réflexion sur la modernisation de l'offre d'accueil des entreprises d'une part et d'autre part la diversification de l'offre immobilière afin de proposer un parcours résidentiel complet aux entreprises est essentiel. Cela peut notamment passer par : - La création de Villages d'artisans, qui ont pour double avantage de limiter l'investissement initial de l'artisan et d'autre part d'apporter des services mutualisés (comptabilité, matériel, achats groupés ...) - La création de Tiers-lieux, pour l'agriculture, l'artisanat d'art ... permet une plus grande souplesse dans la réalisation des activités que le village artisan. Ainsi, il peut être attractif pour des entrepreneurs souhaitant réaliser leurs premières créations, échanger avec d'autres corps de métiers ou tout simplement avoir accès à des locaux et matériels tout en limitant leur investissement initial. - Le développement d'hôtels d'entreprises et des espaces de bureau les activités tertiaires, l'industrie culturelle et créative ... cible les profils d'entreprises qui se développent et sont à la recherche de bureaux. Ce type d'activités pourrait se développer dans les années à venir en lien avec l'arrivée de nouvelles activités sur le territoire. Le développement de ces offres immobilières pourrait être accompagnée d'une veille sur l'offre immobilière du territoire privée et publique, sur le modèle d'une « bourse aux locaux » sur le site internet de la CC LTG. Cette veille pourrait prendre la forme d'une cartographie localisant les sites fonciers et immobiliers disponibles (nécessite des compétences en géomatique).

Indicateurs de résultat	- La mise en place d'une offre immobilière mutualisée - Nombre de terrains récupérés/valorisés
Partenaires potentiels	- Porteurs de projets privés

PR3. Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d'implantation et de commercialisation économique

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises

Résultats attendus	- Déterminer une grille d'aide à la décision de la vente de foncier - Prioriser les critères que le territoire considère les plus stratégiques pour l'accueil d'entreprise
Description contenu	L'objectif de division par deux du rythme de consommation du foncier d'ici à 2031, puis de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, implique une évolution dans les pratiques de commercialisation du patrimoine foncier. Le foncier devenant une ressource de plus en plus rare, il doit être vendue de la façon la plus stratégique possible. Ainsi, la CC LTG devra conditionner la commercialisation de son foncier disponible au respect de plusieurs critères, par exemple : - La création d'emplois et leur qualité. Ces nouveaux emplois devront répondre à un besoin local pour les jeunes actifs ou demandeurs d'emplois - Le niveau de fiscalité pour évaluer la contribution de la nouvelle entreprise aux ressources du territoire - La surface plancher construite qui permet d'estimer le besoin foncier dont a besoin l'entreprise et faire évoluer le projet si nécessaire - La surface plancher utilisée afin de s'assurer que le nouveau local s'installe dans une logique de densification de la parcelle - Le niveau de synergie entre les autres entreprises afin de créer une complémentarité dans le tissu économique local. Le respect de ces critères dépend des projets élaborés par les entreprises intéressées pour s'installer sur le territoire. Il est donc nécessaire qu'elles présentent leur projet de développement au sein d'une audition réunissant des élus et des agents techniques.

Indicateurs résultat	de	- Rapport surface / Nombre d'emplois en ZAE - Déterminer des critères validant le projet de construction de l'entreprise
Partenaires potentiels		